

new Autoliquidation de la TVA à l'importation en France

Choisissez HAROPA et bénéficiez de la même compétitivité fiscale qu'à Anvers et Rotterdam

NOUVEAU !

Non paiement et simple report de la TVA import sur la déclaration fiscale de chiffre d'affaires (CA3).

- Des **gains de trésorerie** pour les importateurs.

FACILE

- Mesure offerte aux titulaires d'une Procédure de Domiciliation Unique (PDU),
- Sur **simple demande** auprès des douanes.

ET TOUJOURS...

- Report de paiement gratuit de la TVA, au 25 du mois suivant l'importation,
- Importation en franchise de TVA (AÎ2).

ZOOM SUR LA PDU

Centralisation de toutes vos opérations douanières auprès d'un seul bureau au Havre pour les importateurs qui :

- dédouanent auprès de 2 bureaux au moins,
- remplissent les critères de l'OEA « simplifications douanières »,
- sont établis ou non dans l'Union Européenne (UE).

Votre commissionnaire en douane vous accompagne dans vos démarches (obligatoire pour les importateurs installés hors UE).

Votre **contact unique douanier** axe Seine vous suit et vous conseille :

Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects du Havre

Pôle Action Economique

Tél. +33 (0)9 70 27 41 41

paе-le-havre@douane.finances.gouv.fr



Pour plus de détails, consultez la fiche de la
[Direction des Douanes](#)